



MOTION MODIFICATION DES STATUTS

*La FNUJA, réunie en Congrès à Paris du 29 mai au 1^{er} juin 2019,
Motion prise à l'unanimité,*

RAPPELLE les dispositions de l'article 3 des statuts de la FNUJA :

« La FNUJA a pour objet :

- De rassembler les Unions de Jeunes Avocats,
- De coordonner leurs actions,
- De définir et promouvoir toutes mesures nécessaires à la protection de la personne, de ses libertés et au respect des droits de la défense,
- Rechercher les moyens de perfectionner la vie juridique et l'administration de la Justice,
- Étudier tous les problèmes qui concernent la profession d'avocat et plus particulièrement son exercice par les jeunes,
- Assurer à ses prises de position le plus large écho, et tout mettre en œuvre pour faire aboutir ses résolutions,
- Représenter, assister et défendre ses membres, les avocats, les élèves avocats et l'ensemble de la profession,
- Organiser, animer des formations de nature professionnelle. »

PROPOSE l'ajout de l'alinéa suivant :

Participer au dialogue social, négocier et conclure les conventions et accords relevant de son champ professionnel et géographique.